



GC45 WF29 : COM03 Autonomie des communautés de foi et de leurs actifs (été 2025)

Date réelle du document: août 11, 2025

Environ la moitié des groupes ont discuté de cette proposition. Tous les groupes en ayant discuté s'y sont opposés.

Les groupes ont fait part de leurs préoccupations quant à la procédure par laquelle cette proposition a été soumise au Conseil général, car le Conseil régional Horseshoe Falls avait initialement choisi de ne pas la transmettre au Conseil général.

Ils ont également exprimé des inquiétudes quant au fond de la proposition, n'étant pas favorables à l'idée de renforcer l'autonomie des paroisses, ce qui leur permettrait d'abandonner plus facilement l'Église Unie et de s'approprier des biens lui appartenant.

Ils se sont aussi inquiétés du fait que cela pourrait empêcher l'Église de respecter ses engagements en faveur de la réconciliation par la vente d'actifs à l'Église autochtone à titre de mesure de réparation.

Par conséquent, l'équipe de la Voie à suivre propose :

Que le 45e Conseil général 2025 ne donne pas davantage suite à la proposition COM03 Autonomie des communautés de foi et de leurs actifs.

Type de document: [Way Forward](#)

General Council: [GC45](#)

Organisme d'origine: [Comité sur les voies à suivre](#)

Status: [Adopté](#)